

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juin 2019
Rapporteur :
Madame Danielle GARREC

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 01/07/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019
(accusé de réception du 01/07/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de solidarité internationale

Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale pour un montant de 5 550 € sont soumises à l'avis de la commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations de solidarité internationale

Nom de l'association	Montant en euros
Douar Nevez Contribuer à l'effort technique, économique et social des pays en développement. Subvention de fonctionnement	300
Quimper Santamaria Orlea Pays de Hateg Contribuer au développement durable en organisant des échanges et des formations dans les domaines économiques, sociaux, culturels et sportifs. Subvention de fonctionnement Aide exceptionnelle (année de la Roumanie)	5 000 250